

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

ABONNEMENT : { Pour Roubaix, trois mois, 7 francs, 50
 " " six mois, 14 " "
 " " un an, 25 " "

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gerant, bureau du Journal, rue du Vieil-Abreuvoir, 25 (coin de la rue Nain).

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.

Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées avant midi le jour de la publication.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFFITE-BULLIER et C^o, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS LAFFITE BULLIER et C^o pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

Roubaix, 3 Novembre 1867

BULLETIN.

Deux séances du Sénat ont été employées par la discussion de la question romaine. M. le baron Dupin, les archevêques de Rouen, de Bordeaux et de Paris ont défendu les interpellations, en insistant pour obtenir du gouvernement des explications catégoriques. M. Rouland a combattu l'argumentation des vénérables prélats et M. de Moustier, qui faisait ses débuts oratoires, est venu demander un vote de confiance, pour le gouvernement. Le Sénat a passé à l'ordre du jour en refusant d'entendre M. le vicomte de Lagueronnière qui voulait parler « au nom de la politique et des intérêts de la France. »

« Nous avons beau, dit le Journal de Paris, lire et relire le discours évidemment très-étudié de M. le ministre des affaires étrangères : nous n'y apercevons pas une déclaration, pas un mot qui soit de nature à éblouir et à rassurer le Sénat sur le sort ultérieurement réservé à la souveraineté pontificale. Si le Sénat était animé de dispositions hostiles ou seulement indifférentes à l'égard du pouvoir temporel, nous nous expliquerions le blanc-seing qu'il a cru devoir donner au gouvernement dans cette circonstance. Mais si la majorité de cette assemblée (comme on l'a toujours cru jusqu'à présent) attache au contraire une importance capitale au maintien du pouvoir temporel, nous ne parvenons pas à comprendre le vote d'hier. Le Sénat, en évitant de se prononcer sur une question qui paraissait lui tenir si fort à cœur, n'a pas seulement sacrifié la cause de la souveraineté pontificale ; il a sacrifié sa propre cause. Une assemblée qui n'ose pas ou ne veut pas avoir d'avis, dans une occasion semblable, renonce volontairement à sa part légitime d'influence sur l'opinion publique et sur le gouvernement. »

Hier lundi, a commencé aussi au Palais Bourbon, la discussion sur les affaires d'Italie.

C'est M. Jules Favre, l'un des auteurs de la demande d'interpellation présentée par les députés de la gauche, qui a développé les motifs pour lesquels, selon lui et selon ses collègues, la nouvelle intervention armée de la France en faveur du Saint-Siège doit être sévèrement blâmée. La seconde expédition française à Rome présente, selon M. Favre, quatre défauts, tous considérables :

Elle est contraire aux principes du droit politique international ;

Elle compromet les intérêts de la France ; Elle est funeste à la cause que le gouvernement se propose de servir ;

Elle ouvre pour notre pays des complications redoutables, dont il ne sera possible de sortir qu'en commettant de nouvelles fautes et en suscitant des mécontentements obstinés.

Tel est le thème sur lequel s'est étendu M. Jules Favre dans un discours qui a occupé la majeure partie de la séance et a suscité, à diverses reprises, les réclamations de l'assemblée. Nous y reviendrons dans notre prochain numéro en analysant les objections faites à l'argumentation de l'honorable orateur.

Avant l'ouverture du débat sur la question romaine, M. Picard a demandé à interpellé le gouvernement sur l'affaire des usiniers de Paris. M. Rouher a décliné cette proposition en invoquant l'instance judiciaire, au travers de laquelle ne saurait se placer le Corps législatif.

Le Sénat italien est convoqué pour le 5 de ce mois en séance publique. Le bruit courait à Florence que le jour de l'ouverture des chambres il pourrait y avoir une démonstration garibaldienne. On affirme que dans le cas où le gouvernement n'obtiendrait pas la majorité, il dissoudrait la chambre.

Les processions funèbres en l'honneur des fédérés pendus, continuent en Angleterre. A Cork, 13,000 hommes, 4,000 femmes et enfants, toutes les écoles de charité, précédés par cinq corps de musique, ont parcouru, dimanche, les rues principales de la ville, sans causer le moindre

désordre. Tous portaient une crêpe noir. Une réunion de 22 magistrats avait décidé qu'il ne fallait pas interdire la procession. Mais les cabarets avaient été fermés par ordre de l'autorité.

Une manifestation du même genre a eu lieu à Manchester. 3,000 personnes, accompagnées d'un corps de musique, ont entonné des chants religieux.

La dernière séance de la chambre des députés de Berlin a été très animée. M. Twisten a reproché au gouvernement d'avoir pris sur des sommes votées l'année dernière, à titre de crédit extraordinaire pour les besoins financiers du ministère de la guerre, les 60 millions donnés au duc de Nassau et au roi du Hanovre. M. Twisten a été tellement vif dans ses attaques que M. de Bismark s'est cru obligé de quitter brusquement la salle. Quelques heures plus tard, le président de la commission du budget recevait une lettre du premier ministre prussien, ou celui-ci disait qu'il lui était impossible de participer aux travaux de la commission s'il n'était pas à l'abri d'injures personnelles.

J. REBOUX.

Nouvelles d'Italie.

Nous résumons, comme il suit, les dernières correspondances italiennes :

On mande de Florence : Le gouvernement a fait dire au général Garibaldi, à Varignano, que la liberté lui serait rendue s'il donnait sa parole de ne plus s'occuper de politique. Le général n'a pas accepté ces conditions ; il a dicté au colonel Camozzi une déclaration qu'il était prêt à se présenter à la première requête de l'autorité judiciaire avec l'assentiment de la Chambre.

On écrit de Rome, 1^{er} décembre : Une seconde brigade française vient de partir pour Civita-Vecchia. Cependant tout le matériel de guerre restera à Rome.

On parle beaucoup du projet qu'auraient les garibaldiens de renouveler leurs attaques. Il existe des bureaux d'enrôlement à Orvieto et dans plusieurs villes de la Toscane. De fortes bandes ont paru à Giove, à Attigliano, à Voltoneino sur le Tibre, etc. 620 volontaires renvoyés dans leurs foyers ont refusé de donner leur parole d'honneur qu'ils ne prendraient

plus les armes contre le gouvernement du Saint-Siège.

« L'Observatore Romano dévoile les plans de la révolution si elle avait réussi à s'emparer de Rome. Plus de 8,000 personnes, dit-il, étaient condamnés à mort ; les cardinaux, les prélats, les ministres, les hauts fonctionnaires du gouvernement étaient compris dans cette liste.

« On assure dans le monde officiel, que Mgr Chigi avait ordre de rompre les relations diplomatiques avec le gouvernement français, si l'intervention n'avait pas eu lieu.

« M. de Deminicis, avocat de l'ambassade de France, accusé d'être l'un des quatre ou cinq membres du comité national romain, est parvenu à se réfugier dans le royaume d'Italie. Le gouvernement croit qu'il se servait de sa position à l'ambassade française et même des courriers de cette dernière pour des plans séditeux et des correspondances avec le comité insurrectionnel de Florence. »

On lit dans l'Univers :

Le 19^e régiment français est parti de Rome pour Civita Vecchia, et les ordres de concentration du corps expéditionnaire dans cette place et dans le cercle qui l'entoure sont donnés.

Les confidents de la politique italienne disent qu'il ne restera que peu de troupes sur le territoire pontifical ; le gros sera embarqué très-prochainement, comme l'annoncent les discours de l'empereur et le Livre jaune.

Au 5 décembre, s'ouvriront les Chambres italiennes.

Le ministère Menabrea sera renversé pour faire place une seconde fois au véritable auteur de l'expédition garibaldienne et de l'occupation italienne des mois d'octobre et de novembre, à M. Rattazzi.

100,000 hommes, tant volontaires que réguliers, se précipiteront tout à coup sur Rome et couperont les communications de la Ville Eternelle avec Civita-Vecchia. A Civita-Vecchia, les Français en nombre inférieur, seront bien surpris.

Pour extrait : J. REBOUX.

LA QUESTION ROMAINE JUGÉE PAR UN PROTESTANT.

Un protestant des plus éclairés publie, dans le Pall Mall Gazette, feuille protestante de Londres, une lettre fort remarquable, relative aux prétentions des Ita-

liens sur Rome. Nous regrettons que l'espace nous manque pour reproduire cette lettre ; mais en voici la conclusion, qui est telle que la formulerait un catholique :

« La question romaine ne touche pas les Italiens seuls, pas même les grandes puissances catholiques romaines. Elle intéresse toute la chrétienté. En vue de leurs nombreux sujets catholiques romains, il me semble que l'Angleterre, la Russie et la Prusse ont autant que la France, l'Espagne et l'Autriche, le droit de prendre part à sa solution. Il faut opter entre les cent millions pour lesquels un Pape indépendant à Rome est d'une nécessité absolue, et les vingt-cinq millions pour lesquels l'acquisition de Rome, avec ou sans Pape, est aussi peu nécessaire que l'est Gibraltar en Espagne. »

On lit dans le Constitutionnel :

« Puisqu'on ne cesse de répandre de fausses nouvelles, il ne faut pas cesser de les démentir. Disons donc que l'impératrice n'a jamais songé à aller passer à Nice une partie de l'hiver avec le Prince impérial et ajoutons que la santé du prince impérial est parfaite.

« Le voyage et le séjour de l'impératrice et du Prince impérial à Nice sont de pure invention.

« Des journaux de Paris et des départements ont annoncé que M. le baron Haussmann, préfet de la Seine, avait l'intention de se démettre de ses fonctions. Cette nouvelle est absolument inexacte. »

LE TRAVAIL DES ENFANTS DANS LES MANUFACTURES.

La chambre de commerce d'Elbeuf a été saisie par le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, de la question du travail des enfants dans les manufactures et usines ; une commission nommée dans son sein a fait un rapport qui, converti en délibération, a été adressé au ministre par les soins du président. Il s'agit principalement de savoir, dit ce rapport, s'il convient :

1^o D'étendre l'application de la loi de 1844 à tous les établissements industriels, en exceptant toutefois les enfants qui travaillent dans leur famille, ou suivant la loi de 1834 relative au contrat d'apprentissage ;
2^o D'élever le minimum d'âge pour l'ad-

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX.
DU 4 DÉCEMBRE 1867.

— 11 —

LA CHASSE AU RUBAN

CHAPITRE VIII

UNE IDÉE DE TERRE-NEUVE.

(Suite — Voir le JOURNAL DE ROUBAIX du 1^{er} décembre).

Georges et l'inconnu s'engagent dans une lutte terrible au fond de la Seine.

Qui ne connaît cet instinct qui porte tout homme qui se noie à s'accrocher comme un étou à tout ce qu'il peut saisir, au risque de paralyser les efforts que l'on tente pour la sauver ? Il ne faut même pas en exclure ceux qui cherchent volontairement la mort dans les flots ; le froid, linceul de l'eau ne s'est pas plutôt refermé sur eux qu'une réaction s'opère, l'oubli des maux arrive, le désir de la vie revient alors plus grand, plus impérieux que jamais.

Montbrun le sentit bien ; deux mains le saisirent comme un crampon, ne lui laissant libre qu'un seul bras. C'était la mort inévitable pour tous deux.

Georges, heureusement, conservait tout son sang-froid, et maintint quelques secondes sous l'eau la tête de l'inconnu : il sentit bientôt ses membres roidis se détendre. Quelques efforts lui suffirent alors pour se débarrasser de leur fatale étreinte ; soutenant d'une main son fardeau précieux à la surface, il put en quelques brasses rejoindre le bord sur lequel il déposa le noyé, à demi privé de sentiment.

Aidé d'une ou deux personnes, accourues en les voyant prendre pied, il desserra les vêtements de l'inconnu, qui, bientôt ranimé, revint complètement à lui.

« Je ne sais, dit-il en tendant la main à Montbrun, si je dois vous remercier de ce que vous avez fait pour moi ; mieux valait sans doute laisser à ces flots leur proie que me rendre à la vie qui m'attend. Vous n'avez point fait un ingrat cependant et si l'existence que je vous dois peut un jour vous être utile, je me reprendrai peut-être à l'aimer. »

Un réverbère voisin projetait jusque-là sa clarté vacillante, indécise, et n'aidait qu'imparfaitement la curiosité, du reste retenue, de Montbrun. Il devinait plutôt

qu'il ne voyait un pâle visage couronné de cheveux déjà grisonnants ; la taille était haute et semblait ferme encore, les vêtements de couleur sombre défiaient tout examen sous la couche d'eau boueuse qui les recouvrait.

« Vous tremblez, monsieur, lui dit Montbrun, cette secousse a dû briser vos forces. Si j'osais...

— Merci d'avance de tout ce que votre générosité peut encore vous inspirer, il me faut vous refuser. Je n'attends plus de vous qu'un dernier service avant de m'éloigner.

— Parlez, monsieur.
— Je voudrais connaître votre nom.
— Georges Montbrun.
— Merci, je ne l'oublierai plus. »

Montbrun, après avoir quelques instants suivi des yeux le mystérieux personnage qui bientôt s'effaça dans l'ombre, reprit à pas lents l'avenue Montaigne. Il marchait pensif, quand il entendit derrière lui une voix qui criait : « Monsieur ! monsieur ! » Persuadé déjà que c'était à lui qu'on s'adressait, il se retourna et attendit. Un enfant de quinze à seize ans, qu'il reconnut pour un des témoins de la scène précédente, s'arrêta tout essouffé, et, lui tendant un objet que l'obscurité l'empêchait de reconnaître, lui dit :

« Voici votre portefeuille, vous l'aviez laissé tomber là-bas.

— Merci, mon ami, » fit Georges, qui, fouillant dans sa poche, y prit une petite pièce d'argent qu'il tendit à l'enfant déjà loin. La pièce tomba par terre, sans que Montbrun s'aperçût de sa distraction ; il poursuivait son chemin, tenant toujours à la main, sans s'en douter, le portefeuille.

Une voiture qui passait à vide s'arrêta près de lui : il y monta machinalement ; le cocher dut répéter trois fois sa demande avant d'obtenir de lui le nom de sa rue et le numéro de son hôtel.

Montbrun commettait, en montant dans cette voiture, une grave imprudence. Trempé, comme il l'était, jusqu'aux os, il avait absolument besoin d'exercice ; aussi, lorsqu'il se présenta, comme nous l'avons dit en commençant ce récit, devant le vieux Dubois, qui l'attendait si impatiemment en surveillant son feu, la fièvre commençait à s'emparer de lui.

Nous voici revenus à notre point de départ ; comme moi, vous connaissez maintenant mon héros, cher lecteur ; je vais donc désormais me hâter et vous dire l'événement imprévu qui fixa cette jeune destinée, si longtemps ignorante du rameau de la vie sur lequel elle devait se poser.

CHAPITRE IX.

UN ARTICLE DU MONTEUR.

Montbrun s'était assis dans le fauteuil que Dubois avait roulé vers lui. Agé-nouillé près de son maître, ce dernier faisait d'inutiles efforts pour retirer les boîtes, que l'eau dont elles étaient pleines avait resserrées sur le pied fortement comprimé.

« Mais enfin, disait-il, expliquez-moi, monsieur Georges, la cause d'un pareil état. Êtes-vous donc tombé à l'eau ? Oui, ce doit être cela, car il est impossible d'être plus complètement mouillé. Mais alors, c'est donc un accident, vous avez failli vous noyer peut-être ? Monsieur Georges, répondez-moi. Peut-être aussi, ajouta-t-il en baissant la voix, c'est encore une de vos incroyables distractions. Voyez-vous, mon cher maître, il vous arrivera malheur, et je vais me décider à prendre, à mon âge, le métier de bonne d'enfants. »

Un sourire satisfait se jouait sur les lèvres pâles de Montbrun ; évidemment il n'entendait pas.

« Je n'y comprends plus rien, vous avez l'air enchanté... Que tenez-vous donc là dans votre main ? »

Georges jeta les yeux sur l'objet que Dubois lui indiquait du doigt. C'était le